

Monsieur le directeur académique,

En préambule, la FSU souhaite vous remercier pour le changement d'horaire de cette instance. Pour la FSU il était primordial de réunir le CHSCTD en ces temps de crise sanitaire et ceci avant la date charnière du 11 mai 2020.

Les agents de l'éducation nationale font preuve d'une implication exemplaire, d'inventivité, d'ingéniosité et d'innovation pour maintenir leur mission à distance. Cette nouvelle modalité de travail très chronophage est aussi source de nombreux risques (musculo squelettiques, psychosociaux...) qu'il faudra prendre en compte dans le plan d'actions de prévention départemental ainsi que dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

En plus du risque biologique liés à la pandémie du COVID-19 s'ajoutent les annonces au compte-goutte, rétroactives ou au doigt mouillé de ces derniers jours, ainsi que l'attente de documents ministériels. Aujourd'hui les personnels sont très fatigués par cette situation inédite que nous vivons tous. Leur angoisse en est décuplée à la veille d'un retour sur site.

Des protocoles sanitaires donnent un cadrage national, ils n'ont été rendus public que dimanche 3 mai, comment pour les services et les écoles, sans plan de reprise départemental arrêté par vos soins, constituer pour le 11 mai les protocoles sanitaires locaux ?

Ces protocoles locaux conditionnent le retour sur site des agents et des usagers. La FSU rappelle les propos tenus par madame la rectrice lors du CHSCTA du 30 avril dernier, sur la bienveillance à avoir envers les agent.e.s, la progressivité dans la reprise sur site et l'impérative nécessité d'avoir un protocole sanitaire local connu de tous (agents et usagers) pour réouvrir les sites, doivent être appliqués. La FSU rappelle qu'il est inadmissible que par la surinterprétation des textes ou des propos de madame la rectrice des pressions soient exercées envers les agent.e.s à l'aube du déconfinement.

La FSU rappelle que le travail à distance doit être la norme et rappelle que le droit à la déconnexion doit être reconnu pour tous. La FSU demande le remboursement de tous les frais engendrés par le travail à distance comme annoncé par madame la rectrice lors du CHSCTA du 3 avril 2020.

Concernant les agent.e.s du 1^{er} degré et les agent.e.s ATLSS la tension est d'autant plus forte avec l'annonce du retour sur site dès le 11 mai.

Pour les personnels ATLSS aucun protocole n'est paru nationalement, ils sont dans l'attente du plan de reprise pour avoir les garanties sanitaires d'un retour sur site.

La FSU demande de prioriser le télétravail et de laisser le retour sur site pour les personnels volontaires. Les personnels ATLSS qui exercent à distance doivent pouvoir avoir accès aux outils nécessaires et aux tâches qui leur seront confiées.

Pour les personnels du 1^{er} degré, comment en 3 jours, en période de confinement, élaborer un protocole sanitaire local en concertation avec les collectivités et tous les partenaires. Cette élaboration est très anxiogène car elle conditionne la garantie sanitaire d'un retour sur site. Pour la FSU ce protocole local doit être validé avant la reprise et il est indispensable que ce soit de la responsabilité de l'employeur et non de la direction d'école.

L'hyper sollicitation des directrices et directeurs d'école depuis la reprise des congés de printemps est inadmissible compte tenu des travaux menés suite au suicide de notre collègue C. RENON. Les conditions de travail pour ces agents sont très fortement dégradées.

La FSU demande que les chargés d'école bénéficient des mêmes conditions que celles détaillées pour les directeurs d'école dans la circulaire du 4 mai.

Beaucoup d'enseignants ne sont pas volontaires pour ce retour sur site, certains sont fragiles, d'autres devront garder leurs enfants de moins de 16 ans... Tous sont conscients de la très grande difficulté voir l'impossibilité de garder les distanciations physiques avec des élèves.

La FSU vous demande de répondre aux questions qui vous ont été adressé dans le courrier unitaire (SNUipp FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO), concernant la réouverture des écoles le lundi 11 mai 2020.

La FSU rappelle que la continuité de l'activité scolaire est très chronophage et qu'il est impensable qu'un enseignant qui reprend son travail sur site subissent des pressions pour la maintenir.

La FSU demande quelle sera organisation du service social en faveur des élèves à la sortie du déconfinement.

La FSU demande que la contraction du COVID-19 soit reconnue comme imputable au service.

La FSU demande la date de réception des équipements de protection : masques, gels, thermomètres, lingettes désinfectantes... quelle sera la dotation par agent ? Quelle sera la formation ?

La FSU souhaite exercer son droit d'alerte car les délais contraints pour établir les déclinaisons locales des garanties sanitaires sont beaucoup trop courts. Les différentes mises en place se font au détriment des personnels et leurs conditions de travail sont fortement dégradées.